

**Commune de SCHAERBEEK**  
**Urbanisme et Environnement**  
Place Colignon

**B – 1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 2012/326=113/010  
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.276/s.534  
Annexe : /

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue Général Eenens, 10. Extension du commerce, remplacement des châssis et modification de la vitrine commerciale (régularisation partielle).

En réponse à votre lettre du 22 février 2013, en référence, reçue le 26 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 mars 2013.

La demande concerne une maison d'avant 1932 qui se situe dans la zone de protection de l'Hôtel communal.

La demande vise à régulariser l'extension du logement dans le commerce avant (rez-de-chaussée) et le remplacement des châssis des étages par de nouveaux châssis en PVC.

Elle porte également sur le remplacement de la vitrine d'origine en bois par une nouvelle en PVC blanc, ainsi que sur la pose d'un garde-corps (acier noir) en remplacement du balcon supprimé du 1<sup>er</sup> étage.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions déjà réalisées ne constituent pas un enjeu spécifique pour l'Hôtel communal. Toutefois, la CRMS regrette l'emploi du PVC pour les châssis des étages ainsi que pour la nouvelle vitrine qui serait peu qualitative pour le bien concerné par la demande. En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qu'appelle la demande (ex : privilégier des châssis en bois, soigner le nouveau garde-corps du 1er étage, etc.).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (et par mail Mmes M. Kreutz, M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).

- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.